

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD135

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 59 BIS AA

Au début de l'alinéa 16, supprimer les mots :

« Par dérogation au principe du parallélisme des formes et des compétences, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.